



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.

Présents : Madame DANIEL Geneviève, Messieurs CIAMPOSSIN Max, BOSCAD JÉRÔME, adjoint(e)s au Maire ; Mesdames BICINI Céline, DEPREUW Marie-Josée, DUMÉE Marguerite, LEMOINE Patricia, MARIA Carole, ROSSI Patricia ; Messieurs AUVARO Philippe, CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, DALEX Nathan, MAROT Alexis Conseiller(e)s.

Absents représentés :

Absents non excusés :

Nb de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2026-26D : Association des communes pastorales de LA REGION SUD PACA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence de l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA et donne lecture des statuts de ladite association en expliquant en détail, son objet principal, à savoir :

- ✓ Maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- ✓ Soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités ;
- ✓ Préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes ;
- ✓ Mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir toutes actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire précise que les objectifs de cette association sont en tous points en concordance avec ceux que s'est fixé la commune de CLANS en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal.

En conséquence de quoi, il propose à l'assemblée communale d'approuver les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA, et d'accepter le principe d'adhésion de la commune à cette association.

CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

APPROUVE les statuts de l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA ;

ACCEPTE le principe de l'adhésion de la commune de Clans à l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD PACA ;

AR Prefecture

006-210600425-20260410-2026D26-DE
Reçu le 13/04/2026

DÉSIGNE M. AUVARO Philippe comme délégué pour la commune de Clans auprès de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et Mme BICINI Céline comme délégué suppléant ;

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 13/04/26

Et publication ou notification du 13/04/26



Le Maire,
Philippe IPPOLITO